

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
18 septembre 2019 – 11h00

COMPTE-RENDU

Nombre de membres : 101 / Nombre de Présents : 59 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 59

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre, à 11 heures, le Comité syndical, légalement convoqué le 05 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe Auvray.

Étaient présents : Mmes et MM. Alain ALEXANDRE, Michel AUBERT, Philippe AUVRAY, Daniel BAILLEAU, Roger BELLANGER, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Henri BONNEL, Francis BOURDELOIS, Isabelle BRANCOURT, Huguette BRIFFAULT, Marc CARRE, Philippe CHALLIER, Irène COJEAN, Pierre CORREYEUR, Didier DEMONCHEAUX, Benoît DUBREUIL, Serge DRUGEON, André DUBOC, Claude DUPUIS, Daniel DURAND, Amale EL KHALEDI, Eric FORESTIER, Stanislas D'ARGENTRE (suppléant de Bernard FRETIGNY), Alain GAUMONT, Marcel GAUTIER, Hubert GOUSSET, Roger GRIPPON, Alain GUERREE, Bernard GUILLAUME, Louis HAMEL, Charles HAUTON, Sylvain JARRY, Jacques LE ROYER (suppléant de Philippe JEANNE), Michel JULIEN, Henri KONING, Alain LANGE, Jérôme LARCHEVEQUE, Jean-Pierre LAVENANT, Claude LEBEURRIER, Jean LECLERC, Jean-Claude LEROY, Rémi LEROYER, Yannick LEVENEZ, Henri LEVESQUE, Michel LEVESQUE, Michel LOUVEL (suppléant de Marcel BRIONNE), Jean-Pierre MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Bernard MASSE, Dominique ONFROY, Jean-Kléber PICOT, Gérard POULAIN, Pascal POUSSIN, Daniel ROUSSEAU, Bernard SURCIN, Dominique TAFFOREAU, Gérard VEGEE, Louis WINTENBERGER.

Étaient excusés ou absents : Mmes et MM. Thierry AUBIN, Denis BEUCHER, Philippe BIGOT, Jean-Christophe CARBONNEL, Annick CHANDEBOIS, Hubert CHRISTOPHE, Gilbert COUPARD, Sébastien COURTEILLE, Didier COUSIN, Jacky DAGONNEAU, Bernard DAVY, Bernard DELAHAYE, Alain DUVAL, Yvon FREMONT, Sylvain GANDAIS, David GENETAY, Yves GOASDOUE, André GRUDE, Thierry LAIGRE, Gilbert LAINE, Jean-Claude LALANDE, Etienne LAMBERT, Pierre-Marie LECIRE, Christophe LECORDIER, Alain LENORMAND, Serge LERENDU, Virginie LEROI, Dominique LEVASSEUR, Dominique MARCHAND, Bruno MESNIL, Antoine MOREAU, André NEVEU, Gérard OLIVIER, Jean-Pierre PITROU, Marc QUEROLLE, David RIDRAY, Bertrand ROBERT, Denis ROBILLARD, Jean-Pierre SALLES, Jean-Paul SAUVAGET, Jean-Paul THEBAULT, Marc TOUTAIN.

Étaient présents hors Comité syndical : Mmes AUBRY, Directrice du Pays du Perche Ornaïs, DUPUIS, Pays du Perche Ornaïs, MM Cyril JARDIN, Enedis, Gérard LURÇON, représentant Alain LENORMAND Président de l'AMO, Jean-François MORLAY, Directeur Commerce Ouest EDF, Pascal PREVÈL, Directeur du SMIRTOM du Perche Ornaïs, Stéphane ROBERT, Délégué Territorial GRDF, Guy VERNET, Président du SMIRTOM du Perche Ornaïs.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON est élu secrétaire de séance

Monsieur le Président accueille les membres du Comité syndical, les remercie de leur présence et énonce le nom des absents.

Il donne l'Ordre du jour de l'Assemblée générale.

1) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 12 juin 2019

Monsieur le Président rappelle que le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2019 a été transmis à chaque délégué du Comité syndical par courriel le 03 juillet 2019.

Après échanges de vue, les membres du Comité syndical décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2019 tel qu'il leur a été transmis par courriel du 03 juillet 2019.

2) Rapport Naldéo : Contrôle des concessions GAZ

Monsieur le Président informe les membres présents que le rapport de contrôle des concessions de distribution publique de GAZ, pour l'année 2018 de Mortagne-au-Perche et de Sées sera présenté aux communes respectives lors d'une réunion de conseil municipal en présence de Naldéo, en charge du contrôle, et de GRDF.

3) Délibération – Modification des statuts

Monsieur le Président propose aux membres présents d'apporter des modifications aux statuts du Te61 afin d'intégrer à l'article 2 – « siège du syndicat » un complément d'identification du point géographique qui a été communiqué par la CUA suite à la numérotation des rues sur la commune de Valframbert et de modifier l'article 6.3 « Eclairage public, mise en valeur du patrimoine et mobilier urbain » afin que les collectivités adhérentes puissent transférer la compétence « Éclairage des infrastructures sportives » ainsi que « l'infrastructure d'éclairage événementiel ».

Il informe également les membres du comité que l'annexe 1 des statuts doit être mise à jour suite à la création des communes nouvelles de CHARENCEY, ECOUCHE-LES-VALLÉES et MONTS-SUR-ORNE (effectif au 1^{er} janvier 2018), et de L'ORÉE D'ÉCOUVES et MORTRÉE (applicable au 1^{er} janvier 2019).

Après cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent les modifications telles que présentées.

4) Délibération – Augmentation plafond de la carte d'achat

Monsieur le Président rappelle que le Te61 s'est doté d'une carte d'Achat public par délibération du 23 février 2016. Le principe de la Carte d'Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer auprès des fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services du Te61 en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses.

La carte d'achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et un moyen de paiement.

Monsieur le Président explique que le plafond actuel (15 000 euros) du Te61 ne permet plus de couvrir les dépenses ponctuelles nécessaires à l'activité des différents services. La carte est essentiellement utilisée pour

éviter d'avancer les billets de train et la restauration dans le cadre des missions des agents et pour l'achat de services et d'équipements qui ne peuvent pas être réglés par mandat administratif.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical d'augmenter le plafond de la carte bancaire de 10 000 euros.

Après cet exposé, cette présente proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

5) Délibération – Décision modificative du budget principal et budgets annexes

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical qu'il convient de modifier le budget principal et budgets annexes 2019 afin d'ajuster les comptes en dépenses de fonctionnement, de prévoir les crédits liés à l'étude de faisabilité du projet de centrale photovoltaïque de Perche-en-Nocé et d'inscrire les écritures concernant l'amortissement des subventions suite à la dissolution du SIREBA.

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
60623	Alimentation	4 500	
611	Contrats de prestations	13 512	
6135	Locations mobilières	15 000	
023	Virement à la section investissement	10 489	
7811-042	Reprise sur amortissement		43 501
TOTAL		43 501	43 501

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		10 489
2031	Frais d'études	70 000	
2041511-041	Gfp de rattachement-biens mobiliers matériel et étude		452 513
28041511-040	Gfp de rattachement-biens mobiliers matériel et étude	43 501	
13158-041	Autres groupements	252 513	
13258-041	Autres groupements	200 000	
1322	Subventions Région		25 000
1327	Subventions Leader		78 012
4581108/2108		120 000	120 000
TOTAL		686 014	686 014

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications du budget principal et budgets annexes telles que présentées.

6) Délibération – Rapport d'activités 2018

Monsieur Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de rapport d'activités de l'année 2018. Il souligne que le rapport d'activités sera transmis aux différents partenaires et à l'ensemble des délégués communaux.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le rapport d'activités tel que présenté et autorise sa diffusion.

7) Intervention de Monsieur VERNEY, Président du SMIRTOM du Perche Ornaïs.

Monsieur Le Président invite Monsieur VERNEY à s'exprimer sur le projet photovoltaïque qui sera implanté sur le site de la commune de Colonard-Corubert, commune déléguée de Perche-en-Nocé.

Monsieur VERNEY présente le site du SMIRTOM du Perche Ornaïs. Il s'agit d'un ancien terrain d'enfouissement de déchets ménagers. L'objectif commun du partenariat entre le SMIRTOM et le Te61 est la mise en place d'une valorisation énergétique du site.

Une convention a été signée avec le Territoire d'Énergie Orne et le SMIRTOM. Le Te61 et le SMIRTOM vont travailler ensemble sur le projet.

Julie Aubry, Directrice du Pays du Perche Ornaïs, prend la parole. Elle excuse l'absence de Monsieur Jean-Claude LENOIR qui a dû se rendre en urgence auprès d'un aviculteur sinistré.

Elle précise que le fond européen LEADER est dédié au territoire, que la Région finance l'étude et les travaux.

Le Pays du Perche Ornaïs accompagnera le Te61 et le SMIRTOM dans les démarches administratives des recherches de subventions.

Monsieur le Président donne la parole à Cyril WINTENBERGER, Responsable du Pôle Transition Énergétique.

Cyril WINTENBERGER présente le projet Photovoltaïque envisagé. Il explique que le site est occupé par :

- une déchetterie,
- une plate-forme de compostage des déchets végétaux,
- Un quai de transfert,
- Une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de 10 ha constitués d'alvéoles de stockage des déchets. Seules 6 ha sont disponibles.

Cyril WINTENBERGER précise que le foncier est propriété du SMIRTOM.

L'investissement total prévisionnel serait de 3 à 4 millions d'euros (HT), les études initiales et les montages de dossiers d'autorisations sont estimés à 130 000 €.

Il expose les avantages du projet :

- La nature du foncier,
- Le réseau Haute Tension au bord du site,
- L'orientation,
- L'intégration paysagère.

8) Délibération autorisant le Président à lancer tout marché nécessaire à la réalisation du développement du solaire Photovoltaïque à Colonard-Corubert.

Monsieur le Président explique que pour définir techniquement, financièrement et administrativement le projet photovoltaïque qui sera implanté sur le site de la commune de Colonard-Corubert, il convient de passer des marchés permettant de mener des études (dimensionnement, démarches d'autorisations et études d'impacts).

Il demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer et à conclure tout marché nécessaire à la réalisation du projet susdit.

9) Délibération autorisant le Président à demander les subventions au fond Leader et Conseil Régional pour le projet photovoltaïque de Colonard-Corubert.

Le Président explique que les projets de photovoltaïque, en phase étude, peuvent être financés pour partie par des subventions du Conseil Régional Normandie et des fonds européens FEADER-LEADER. Il commente le tableau représentant le plan de financement du projet concerné.

PLAN DE FINANCEMENT SUR DEPENSES TTC			
Dépenses		Recettes	
Etude de faisabilité (prestation externe)	128 765,15 €	Région Normandie	25 000 €
		Fonds européens FEADER - LEADER	78 012,11 €
		Autofinancement	25 753,04 €
TOTAL	128 765,15 €	TOTAL	128 765,15 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve l'opération et le plan de financement et autorise le Président à solliciter les aides de la Région Normandie et du programme européen LEADER.

10) Création de poste « Transition Énergétique »

Le Territoire d'Énergie Orne est acteur dans la transition énergétique. En raison des projets à l'étude, il est nécessaire de recruter un technicien spécialisé.

Monsieur le Président explique que l'alternance de l'agent actuellement en place se termine fin octobre. Il propose aux membres présents de voter la création d'un poste dans le tableau des effectifs du Te61.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la création d'un poste dans le service Transition Énergétique permettant d'intégrer l'agent actuel, s'il obtient son diplôme, dans le tableau des effectifs du Te61.

11) Création de poste « Chargé de projets événementiels »

Le Président explique qu'afin de satisfaire aux besoins de l'animation du Showroom, dans le cadre de projets événementiels de la Maison de l'Énergie, il convient de créer un emploi permanent.

Il précise que l'agent recruté sera en charge :

- d'animer le Showroom,
- de concevoir des expositions ponctuelles et des animations,
- de renforcer le pôle Communication occupé par 1 agent à ce jour.

La création d'un poste de chargé de projets événementiels est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

12) Délibération autorisant le Président à vendre les véhicules thermiques

Monsieur le Président rappelle que le parc de véhicules thermiques du Te61 a été remplacé par 3 véhicules GNV. Il annonce que la mise en service officielle de la station GNV installée sur le site du Te61 aura lieu le **09 octobre 2019 à 18 h**.

Il propose aux membres présents de l'autoriser à vendre les véhicules thermiques du Te61.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

- Autorise le Président à vendre en l'état les véhicules thermiques constituant l'ancien parc automobile du Te61.

- Dit que le prix de vente pourra excéder une variation de plus ou moins 10 % par véhicule ;

- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la vente des véhicules susdits et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes ;

- Précise que le prix de vente de chaque véhicule est fixé de la manière suivante :

Véhicule Marque - Modèle	Année	Kilométrage (Km)	Date de 1ère Immatriculation	Prix côte argus (*)	Prix de vente voté (prix tenant compte de l'état du véhicule)
CLIO IV Renault DR-863-PN	2015	87 000	20/05/2015	7 479 €	8 269 €
CLIO IV Renault EB-425-JV	2016	93 000	15/04/2016	8 043 €	8 242 €
Berlingot Citroën EK-495-ZA	2016	66 000	21/03/2017	12 507 €	13 772 €

13) Délibération – Motion contre le projet de transfert du service aux collectivités de la trésorerie d'Alençon à Mortagne-au-Perche

Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, Vice-Président du Te61, prend la parole et expose aux membres présents les raisons de la motion contre le projet de transfert du service aux collectivités de la trésorerie d'Alençon à Mortagne-au-Perche.

Il indique que la DGFIP (Direction Générale de Finances Publiques) a récemment engagé une réflexion visant à réorganiser son réseau sur l'ensemble du territoire national.

Une première hypothèse de travail viserait :

- à installer un service aux usagers sous la forme d'un Service des Impôts aux particuliers, d'un service de Publicité Foncière ainsi qu'une Trésorerie Hospitalière. Un conseiller aux collectivités serait désigné comme interlocuteur pour le service de proximité aux élus et positionné sur la commune d'Alençon ;

- à transférer la totalité des services de la Trésorerie d'Alençon à Mortagne-au-Perche.

Le Vice-Président explique que cette réorganisation est difficilement envisageable en l'état, tant pour le Territoire d'Énergie Orne que pour l'ensemble des autres communes concernées.

La proximité avec le comptable public et ses services sont un gage essentiel du maintien de la bonne relation partenariale établie entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président ou son délégué à solliciter le maintien des Services de la Trésorerie Ville et Campagne sur le territoire de la ville d'Alençon en tenant compte de son statut de chef-lieu de Département.

Monsieur Gérard LURÇON, Trésorier de l'Association des Maires de l'Orne, appuie les propos de Monsieur LARCHEVEQUE et souligne que l'Etat se décharge de ses fonctions en transférant les charges aux collectivités locales.

Après l'exposé du Vice-Président, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de déposer une motion contre le projet de transfert de la trésorerie d'Alençon.

14) Affaires et questions diverses

Monsieur le Président fait le point sur différents sujets en cours :

- Construction d'un local :

Il est proposé de construire un petit local, au cours du premier semestre 2020, sur le parking, pour entreposer le matériel du Te61.

Monsieur le Président rappelle que le bâtiment voisin du Te61 était à vendre. Le Te61 a fait une offre à 330 000 €. La propriétaire en demande 450 000 €. Le coût étant trop élevé, il a été décidé de ne pas y donner suite. Une étude sera lancée pour la construction du local.

- Point d'avancement du cahier des charges du contrat de concession :

Monsieur le Président rappelle que le contrat de concession Electricité se termine le 31 décembre 2022. Le Te61 ayant la volonté de renouveler le contrat avant son terme, des réunions ont été organisées avec Enedis et EDF afin d'entamer des négociations.

Monsieur TAFFOREAU intervient et demande qui fera les travaux d'extension pour les communes urbaines. Monsieur le Président répond que l'extension du réseau se fera par Enedis.

Monsieur GRIPPON pose également la question de l'extension de réseau au niveau des communes nouvelles. Monsieur le Président répond que les communes nouvelles sont classées en statut rural.

- Exposition au Te61 sur le thème de la méthanisation :

Monsieur le Président indique aux membres du Comité syndical qu'une exposition sur le thème de la méthanisation est en cours de réalisation dans le showroom. L'objectif est de faire venir un maximum de groupes, dont les scolaires. Cette exposition sera visible jusque fin janvier 2020.

- Intervention de Monsieur Jean-François MORLAY, Directeur du Développement Territorial (EDF) :

Monsieur Jean-François MORLAY aborde le sujet du contrat de concession d'Electricité. Il rappelle que le contrat de concession est un accord tripartite signé entre l'AODE, Enedis et EDF.

Le Directeur du Développement Territorial présente le compte-rendu du rapport d'activités d'EDF de l'année 2018.

Il précise, notamment, que de nouveaux modèles de contrat ont été mis au point.

Il rappelle que le Conseil d'Etat a statué en disant que le tarif réglementé de vente n'était pas un frein à l'ouverture du marché. Il assure un repère et maintient les prix (c'est un bon régulateur).

Il précise qu'en France, la concurrence est de plus en plus présente et agressive.

Il explique que le chèque « Énergie » est valable un an ; qu'il a été mis en place pour les foyers les moins aisés mais que bon nombre d'entre eux ne se sont pas manifestés et n'ont pas profité de cette aide.

Il précise que des réunions ont eu lieu à ce sujet à la Préfecture de l'Orne et sur 3 communes du département avec la participation du Te61 représenté par Monsieur Charles HAUTON, délégué aux Communes Urbaines.

- Intervention de Maître LE GUNEHEC, Avocat à la Cour :

Maître LE GUNEHEC prend la parole à propos du logiciel TEO. Il rappelle que ce logiciel s'est développé en interne depuis 2 ans. Il souligne que cette application informatique est un bel outil et qu'il faut la protéger.

Il préconise de déposer le logiciel à l'APP (Agence pour la Protection des Programmes).

Il explique que c'est un outil très ciblé qui intéresse beaucoup de monde, qu'il lui faut donc une protection juridique. Une fois protégé, le logiciel pourra être proposé à d'autres.

Maître LE GUNEHEC termine son intervention en insistant sur la nécessité d'être prudents face aux contrats passés avec l'extérieur. Il ne faut pas que les prestataires soient tentés de créer un outil informatique qui ressemble à celui du Te61.

- Intervention de Monsieur Gérard LURÇON, Trésorier de l'AMO, représentant Monsieur Alain LENORMAND, Président des Maires de l'Orne.

Monsieur LURÇON prend la parole et expose différents sujets tels que Orne Métropole, Maisons France Services et l'AMO.

Il indique que la fibre se déploie dans le département de l'Orne, qu'Orne Métropole a recensé les zones à élaguer, qu'un relevé des habitations a été effectué afin de connaître le nombre exact d'habitations et d'entreprises sur le territoire, ceci afin de dimensionner au mieux le réseau et les points de branchement nécessaires à son bon fonctionnement du réseau fibré.

Il précise que les rues non numérotées ne pourront pas être desservies par la fibre.

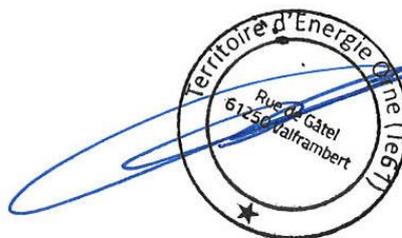
A propos de Maisons France Services, Monsieur LURÇON explique que le lancement du dispositif s'effectuera au cours de ce premier semestre. Il rappelle que Maisons France Services est un dispositif visant à faciliter les démarches administratives des citoyens sur tout le territoire, en priorité dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Monsieur Gérard LURÇON termine son intervention avec l'Association des Maires de l'Orne. Il indique que l'AMO est partenaire du Te61 et que tous deux sont au service des Maires et des collectivités.

La séance est levée à 12 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

Charles HAUTON



Le Président,

Philippe AUVRAY